

CAS – 017M
C.G. – Vers un Régime
de rentes du Québec
renforcé et plus équitable

Michael Flookes
1562, boulevard Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C1

Tél. : 514-388-8274

PAR COURRIEL

Commission des affaires sociales : cas@assnat.qc.ca

Le 16 août 2009

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et
de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable
4^e étage
Québec (Québec)
G1R4Z1

Objet : Le Régime de rentes du Québec

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint un document qui a été préparé en vue de la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec. Face aux déficits répétés du Régime, nous sommes tous appelés à prendre une décision déterminante qui sera surtout lourde de conséquences pour les générations futures.

L'ensemble de la classe politique québécoise se trouve confrontée à des choix douloureux. Faut-il hausser encore les cotisations au Régime ? Réduire une fois de plus les prestations ? Reporter l'âge de la retraite ? Relever le nombre d'années d'ancienneté (de 35 à 40, par exemple) donnant droit à la rente de retraite ? Et si on abandonnait le système en place pour en adopter un nouveau ?

En conséquence, les élus devront faire preuve de beaucoup de courage et de leadership pour faire comprendre aux citoyens l'urgence de la situation et la nécessité de changer en profondeur le présent système de sécurité financière à la retraite. Le modèle australien de compte retraite a donné de très bons résultats depuis son entrée en vigueur, au début des années 1990, et j'espère que le gouvernement du Québec l'adoptera à son tour.

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez au document ci-joint et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Michael Flookes

p.j.

RÉSUMÉ

Les 40 dernières années confirment l'inefficacité du présent système de sécurité financière à la retraite. Pour ce qui est de cette mythique « richesse collective », c'est l'échec total. Après tout, le Québec est une des provinces les plus pauvres du Canada et aussi l'une des plus endettées. Cette richesse collective à laquelle nous aspirons tous, c'est seulement par la richesse personnelle que nous la créerons.

Le temps est venu pour les Québécois de redécouvrir les vertus de l'effort, de l'épargne et de participer à la constitution d'un patrimoine familial, premier geste concret qui témoigne de cette solidarité intergénérationnelle. Nous devons tous contribuer à notre propre richesse, bref à notre propre indépendance.

Peu importe que nous soyons fédéralistes ou souverainistes, lucides ou solidaires, capitalistes ou socialistes, nous n'arriverons pas à améliorer le système tant que nous ne nous entendrons pas sur le bilan des 40 dernières années. La situation est grave. La recherche de solutions durables n'autorise pas les querelles idéologiques. Se trouve-t-il encore quelqu'un pour nier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le choc démographique, le vieillissement rapide de la société québécoise et les importants déficits des caisses de retraite ?

Comme le démontre l'annexe 4 du document de consultation, nombre de pays ont étudié la question de l'âge de la retraite. C'est clair que le vieillissement de la population est une préoccupation pour bien des gouvernements. Si elle est intéressante, la lecture des différentes solutions retenues nous éclaire peu sur les choix que doit faire le Québec, dont la réalité est beaucoup moins encourageante que celle de ces pays, exception faite du Japon où le déclin démographique est déjà amorcé. L'étude des solutions adoptées ailleurs est certes utile, mais il faut reconnaître une chose : la situation du Québec est plus critique encore que celle qui est vécue dans d'autres régions de l'Occident ou de l'Asie, de sorte que les mesures à prendre seront majeures et audacieuses.

Lorsqu'il a été lancé, le Régime de rentes du Québec devait créer de la richesse collective dans le respect de la solidarité intergénérationnelle. C'est regrettable à dire mais le RRQ commence à ressembler dangereusement à une structure pyramidale à la Ponzi : depuis 40 ans, on a assisté à un déclin important du nombre de travailleurs par retraité, à des hausses répétées des cotisations et à des baisses successives des prestations. Combien de temps encore avant que le système ne s'écroule, malgré les nombreuses tentatives de rafistolage ? Le Québec doit plutôt adopter un nouveau type de compte retraite.

La proposition du Reform Party faite en 1997 mérite un examen approfondi. En quoi se distingue-t-elle du modèle australien d'épargne-retraite ? Ce modèle, qui ne propose rien de moins qu'une transformation majeure du système en place, représente pour le Québec un projet à la fois audacieux et prometteur ; les résultats en Australie sont d'ailleurs fort encourageants. Entre autres avantages, grâce au compte retraite, tous les travailleurs deviennent égaux. Il n'y a donc plus de retraite à trois ou quatre vitesses. Autre attrait : la valeur pédagogique du relevé mensuel ou trimestriel (selon le type de compte) qui permet à chaque travailleur de voir l'évolution de son compte.

DOCUMENT
PRÉSENTÉ AU
MINISTRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
PAR
MICHAEL FLOOKES

LE 16 AOÛT 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
CHAPITRE I	
LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC	7
CHAPITRE II	
LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	10
2.1 À prestations ou à contributions déterminées	10
2.2 Surplus ou déficit	13
CHAPITRE III	
LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE	15
3.1 Cotisations non utilisées	15
3.2 Le modèle australien	16
CHAPITRE IV	
L'ÂGE DE LA RETRAITE	18
CHAPITRE V	
LE TRAVAIL	21
CHAPITRE VI	
LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE	23
CONCLUSION	25

Nous avons réussi, au Québec, à rouler avec notre vieux gagné pendant des années, sans trop nous poser de questions sur des choses comme la richesse, le niveau de vie, la compétitivité et la productivité, parce que nous savions bien que ces réflexions nous mettaient en face de choix que nous ne voulions pas envisager. Et jusqu'ici, les Québécois, leurs leaders, leurs politiciens ont choisi et ont préféré s'accommoder du confort relatif de l'immobilisme. Et c'est ça qui n'est plus possible. Les choix que nous n'étions pas prêts à faire pour améliorer notre sort, il va falloir les faire de toute façon pour ne pas reculer et pour ne pas perdre une partie de ce que nous avons.

Alain Dubuc, *Éloge de la richesse*, 2006, p. 86

INTRODUCTION

Une fois de plus, nous sommes invités à examiner le Régime de rentes du Québec et à trouver des solutions qui feront en sorte qu'il demeure viable. Comme le précise le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, dans le document *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, la présente consultation publique vise à identifier « les défis à relever et les orientations à prendre pour assurer à nos retraités du 21^e siècle un Régime moderne, à la hauteur de notre richesse collective et respectueux des grands principes d'équité et de solidarité entre les générations ».

De réforme en réforme en réforme, au Québec et ailleurs, personne n'est arrivé à concevoir un modèle autosuffisant et durable. Au fil des décennies, les règles du jeu ont changé, notamment en ce qui concerne l'espérance de vie, l'âge de la retraite et le ratio de travailleurs par retraité. Pour faire face aux nouvelles réalités, les cotisations ont été haussées à quelques reprises et les prestations, réduites. Sans résultat.

Au lieu de tenter à nouveau de revoir et de corriger le système québécois de sécurité financière à la retraite, nous devrions cette fois l'abandonner et en adopter un autre.

Dans le document de consultation, on peut lire ceci : « Le Régime vise à remplacer, à 65 ans, 25 % du revenu de carrière. Même si le RRQ est un pilier important du système de retraite, le remplacement de revenu qu'il prévoit est modeste. La plupart des individus doivent compter sur d'autres sources de revenus, notamment les régimes privés, pour maintenir à la retraite un niveau de vie comparable à celui qu'ils avaient auparavant. »

Ainsi, nous versons 9,9 % de notre revenu assurable au RRQ pour recevoir à la retraite une rente modeste égale à 25 % de nos revenus de carrière. Pour avoir un niveau de vie convenable une fois que nous aurons quitté le marché du travail, nous devons compter également sur des régimes complémentaires de retraite et sur le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Or, en Australie, les travailleurs versent 9 % de leurs revenus dans un compte de retraite privé. Les contributions y sont obligatoires et prélevées sur chaque paie. La répartition de l'actif est déterminée par les travailleurs eux-mêmes. À la retraite, ils en retireront plus qu'un modeste revenu d'appoint.

Je propose donc que le Québec abandonne le présent modèle de sécurité financière (Sécurité de la vieillesse, Régime de rentes du Québec, régimes complémentaires de retraite et REER) et adopte le modèle australien, fondé principalement sur le REER.

Ma réflexion ne repose pas sur des tableaux, des graphiques et des données statistiques, mais plutôt sur des ouvrages et des articles de magazines et de journaux. Si les références sont nombreuses, c'est qu'elles m'apparaissent importantes pour bien faire comprendre l'urgence de la situation.

L'heure des choix est arrivée. Nous ne pouvons plus nous contenter de demi-mesures. C'est à une refonte complète du système de sécurité financière à la retraite que nous sommes invités.

CHAPITRE I LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Au fil des ans, nous avons eu droit à des hausses substantielles des cotisations de même qu'à un gel ou à des baisses des prestations. Et nous versons actuellement près de 10 % de notre revenu assurable à un régime pour obtenir en retour un modeste revenu d'appoint qui représente 25 % de nos revenus de carrière.

Dès le début des années 1990, le fonctionnement du Régime de rentes a soulevé des questions. « Reste tout de même que les cotisations au Régime de rentes du Québec augmenteront à un taux largement supérieur à l'inflation. Et on peut se demander si les baby-busters seront disposés à payer trois fois plus de cotisations pour offrir une retraite dorée aux papy-boomers qui commenceront, dès 2011, à raccrocher massivement leurs patins. Rien n'est moins sûr. » (Pierre Lacerte, « Nos pensions menacées », in *Affaires Plus*, décembre 1993). À peine 25 ans après la mise sur pied du RRQ, il y a donc un constat d'échec.

Pourquoi le système a-t-il déraillé ? Comme l'explique Monique Jérôme-Forget (« Les pensions : maintenir l'appui de la génération X », in *Les Affaires*, le 21 décembre 1996), « les projections optimistes qu'avaient élaborées en 1963 les concepteurs du système ne se sont pas matérialisées. D'abord, les gens vivent plus vieux, en moyenne six ans de plus (depuis 1960), et les naissances diminuent, si bien que les contribuables sont désormais moins nombreux pour assurer les coûts des retraités ».

Dans un autre article paru dans *Les Affaires* un mois plus tard (« *Big Bang* à venir dans la sécurité sociale », le 18 janvier 1997), M^{me} Jérôme-Forget précise sa pensée : « Les régimes de retraite, conçus pour une espérance de vie d'environ 72 ans et s'appliquant à 65 ans, sont insuffisants. Les retraites sont souvent accordées à 55 ans et l'espérance de vie s'est accrue de près de six ans depuis 1960. Ainsi, le bénéficiaire contribue moins longtemps au régime, il y fait appel plus tôt, en plus de vivre plus vieux ; pris ensemble, ces trois facteurs sont une menace à notre capacité de pourvoir aux besoins des pensionnés. »

Bref, le système, qui avait été conçu pour fournir un revenu de retraite pendant sept ans en moyenne, n'est plus viable. L'espérance de vie plus longue et les années de vie active plus courtes sont venues déjouer les calculs. En dépit de hausses importantes des cotisations au fil des décennies, le système connaît encore des ratés.

En 1999, le magazine *Affaires Plus* présentait un dossier sur le Régime de rentes. Il y était notamment question du manque d'équité entre les générations. Et du fait que le taux de cotisation initial avait été établi sciemment en deçà du coût réel du Régime.

Non seulement le Régime de rentes n'a été créé qu'en 1966, non seulement le taux de cotisation est resté gelé pendant 21 ans, mais « ce taux de cotisation initial a été établi en deçà du coût réel du Régime », reconnaît la Régie des rentes du Québec. En clair, pendant des années, les responsables savaient que, pour obtenir une rente équivalente, les générations futures auraient à payer énormément plus que celles qui les précédaient.

Peut-être que, sur papier, le financement à long terme du Régime de rentes est réellement assuré grâce à la réforme adoptée en 1997. Mais est-ce si vrai que les générations futures n'auront pas à supporter un taux de cotisation trop élevé ?

(Marie-Agnès Thellier, « Générations sacrifiées », novembre 1999, p. 4)

Moins de dix ans après la parution de cet article, nous sommes à nouveau convier pour « faire en sorte, d'une part, qu'il y aura toujours de l'argent dans la caisse quand les baby-boomers auront pris leur retraite et, d'autre part, que les générations futures n'auront pas à supporter le fardeau d'un taux de cotisation trop élevé ». La réforme de 1997 n'aura donc pas apporté le financement assuré à long terme...

Voici ce qu'on pouvait lire au sujet de cette réforme dans un article du *Globe and Mail* paru le vendredi 26 septembre 1997 :

Finance Minister Paul Martin yesterday introduced legislation that will put into effect a CPP agreement that aims to shore up the finances of the plan. The agreement was reached by Ottawa and the majority of provinces in February.

Under the reforms, the CPP premiums will rise more quickly than they would have, but not as high.

Premium rates will climb from 5.85 per cent of insurable earnings this year to 9.9 per cent by 2003 and then be capped. Under the current schedule, premiums would rise to 9.9 per cent by 2015, and 14.2 per cent by 2030.

In dollar terms, an employee earning \$35,800 a year now pays about \$945 in annual contributions. That will rise to \$1,635 by 2003 under the legislation.

In the House of Commons yesterday, Reform Party MP Diane Ablonczy attacked the government's plan to raise CPP premiums as "the largest tax increase in history."

Reform argues that Canadians would be better served by scrapping the CPP and replacing it with a system of mandatory registered retirements savings plan contributions.

Mr. Martin replied that Canadians want the CPP preserved.

(Shawn McCarthy, "Ottawa to rule CPP fortune", p. B1; B22)

Déjà en 1997, un parti politique canadien proposait de remplacer le régime public de rentes par des comptes d'épargne-retraite individuels. Le ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, avait rejeté la suggestion, soutenant que les Canadiens souhaitaient conserver le régime public.

La réforme imposée en 1997 était peut-être impopulaire, mais elle garantissait enfin le financement du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, comme nous l'assurait la Régie des rentes dans son rapport annuel de 2001. Les inquiétudes étaient dissipées, les rentes des retraités n'étaient plus menacées.

Vers 1995, la situation financière de la Régie /des rentes du Québec/ était sérieuse, car le paiement des prestations dépassait largement celui des revenus de cotisations.

Mais les cotisations ont progressivement été relevées. En 2001, elles atteignent 8,6 % des gains en salaire et sont payées à parts égales par le salarié et par l'employeur.

Cette hausse a permis de rétablir la réserve de la Régie, au point que depuis deux ans, les cotisations et les revenus de placement de la Régie dépassent les prestations versées.

« Les cotisants peuvent être confiants quant à la capacité du régime des rentes du Québec à garantir le paiement des prestations aux générations futures », conclut le rapport annuel de la Régie des rentes.

(Norman Delisle, « La retraite, ça se prépare d'avance, rappelle la Régie des rentes », in *La Presse*, le lundi 23 juillet 2001, p. D3)

Malgré toutes les belles assurances, nous apprenions dès 2004, soit trois ans plus tard, que le financement à long terme du Régime était menacé. On parlait même alors de hausser la cotisation de 9,9 % à 12,5 %, ce financement à long terme étant loin d'être assuré.

Et maintenant, en 2009, même situation : il est question d'augmenter encore les cotisations et de réduire les prestations pour assurer le bon fonctionnement du régime. Toutes ces révisions du système au cours des trois dernières décennies soulèvent deux questions :

Est-ce que toutes les modifications apportées au RRQ ont permis d'atteindre les objectifs de richesse collective, d'équité et de solidarité intergénérationnelle ?

Combien vaudraient aujourd'hui 3 000 \$ placés dans un régime enregistré d'épargne-retraite en 1966 à un taux de rendement moyen de 5 % ?

CHAPITRE II LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les régimes complémentaires de retraite (RCR) sont un autre élément important de la sécurité financière à la retraite. Mais ce ne sont pas tous les travailleurs qui contribuent à un tel régime, contrairement au RRQ. D'abord, les travailleurs autonomes n'ont, bien entendu, pas de régime de pension d'employeur.

Ensuite, nombre de petites et moyennes entreprises n'offrent pas de RCR à leurs travailleurs. D'ailleurs, comme le précise Nathalie Elgrably dans *Le Journal de Montréal* (« Qui paie vraiment les impôts ? », le mercredi 15 mars 2006, p. 28), « quand on parle des propriétaires des entreprises, il ne s'agit pas des actionnaires de multinationales qui brassent des affaires de centaines de millions. Au contraire, près de 75% des entreprises québécoises sont des PME comptant moins de 5 employés (et 98% comptent moins de 100 employés) ».

Enfin, là où l'employeur offre un régime de retraite, la diversité des formules est telle que les travailleurs ne sont pas tous traités également. Le taux de contribution employeur-employé est-il de 1:1, 0,5:1, 2:1, 3:1 ? Aussi doit-on prendre en compte la nature du régime. S'agit-il d'un régime à contributions ou à prestations déterminées ? Et le taux de conversion par année de service est-il de 1,50, 1,75, 2,00 ou 2,25 % ? Tous ces facteurs font en sorte que la retraite du travailleur sera aisée après 30 ans de service ou modeste après 40 ans de dur labeur.

Par ailleurs, si les travailleurs sont syndiqués, le régime devient un enjeu de négociation. Par exemple, que faire lorsque le surplus ou le déficit actuariel dépasse un certain seuil ? Sur cette question, le point de vue des syndicats a le mérite d'être limpide : les surplus appartiennent aux travailleurs et les déficits, aux employeurs. Dans un jugement récent, la Cour suprême du Canada a exprimé une opinion un peu plus nuancée.

En outre, les entreprises qui offrent un régime de retraite doivent généralement constituer un comité de retraite qui tient des réunions, rencontre les gestionnaires de portefeuille, évalue la performance de ces gestionnaires, etc., ce qui engendre des coûts de fonctionnement.

Bref, les régimes complémentaires de retraite apparaissent comme une structure lourde, coûteuse et qui engorge les tribunaux.

2.1 À prestations ou à contributions déterminées

Le débat fait rage depuis nombre d'années. Certains affirment que le régime à prestations déterminées est le meilleur choix pour les travailleurs. En revanche, de plus en plus d'employeurs délaissent ce régime pour offrir plutôt à leurs travailleurs un REER collectif ou un régime à cotisations déterminées. Les divergences sont telles que les tribunaux sont parfois appelés à trancher la question. C'est ce qui est arrivé dans le cas de l'entreprise ontarienne Kerry, dont la cause a été entendue par la Cour suprême.

Trois fois, les bénéficiaires du régime à prestations déterminées se sont présentés devant un tribunal pour contester l'utilisation que l'employeur faisait du surplus actuariel de la caisse. Trois fois, ils ont perdu.

Depuis 2000, l'entreprise Kerry offre un régime à cotisations déterminées à ses nouveaux employés. La conversion vers ce genre de régime serait même une tendance lourde sur le marché du travail, selon Gérard Bérubé (« Beaucoup de dommages », in *Le Devoir*, les samedi 11 et dimanche 12 juillet 2009, p. B 1 ; B 5)

Le mouvement de transformation de ces régimes /à prestations déterminées/ en régimes à cotisations déterminées dans le secteur privé est donc bien réel et grandissant. Même si ce rythme de transformation demeure moins élevé au Canada qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni, le sondage 2009 de Watson Wyatt « indique que 30 % des sociétés canadiennes cotées en Bourse envisagent de tels changements ».

Il n'est donc pas loin le jour où les seuls bénéficiaires de ces « riches » régimes à prestations déterminées seront les politiciens et les fonctionnaires. Cette prophétie est venue de Claude Lamoureux, ex-président du régime de retraite des enseignants de l'Ontario (Teachers) et aujourd'hui conseiller spécial pour l'Institut canadien des actuaires. M. Lamoureux avait soulevé le malaise que cette situation pourrait alors engendrer. « Il s'agit d'une situation intenable pour les contribuables et les électeurs, qui n'accepteront vraisemblablement pas que leurs impôts servent à financer des régimes auxquels ils n'ont pas droit », avait-il avancé en début d'année.

Cette conversion vers des régimes à cotisations déterminées inquiète depuis longtemps nombre d'observateurs. Parmi eux, l'ancien économiste en chef de la Banque Royale, John McCallum, et l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge.

In the good old days, all levels of government and every corporation of consequence offered employees the opportunity to participate in defined benefits pension plans. Some programs were more generous than others, but all guaranteed a predictable income at retirement, based on a combination of earnings and years of service.

Today, very few new pension plans offer this type of security. In an article written for the January issue of Royal Trust's "Money-Guide" newsletter, John McCallum, senior vice-president and chief economist of the Royal Bank of Canada, says: "The high cost of (defined benefit) plans, increased labor force mobility and increased government regulation are causing employers to look at other options. As a result, most of the new plans being set up are either group RRSPs or defined-contribution (money purchase) pension plans, with no income guarantees.

"The effect is to shift responsibility for retirement planning and investment decision-making on to the employee. Increasingly, you will have to decide where your retirement savings should go, and ensure that the eventual income will be adequate for your needs."

This represents a sea change in the role of pensions in retirement planning and raises the distinct possibility that an employee could be left with a pittance for income at the end of his or her working years as a result of poor investment decisions made along the way in allocating contributions to a group RRSP or money purchase plan.

(Gordon Pape, "Overcoming the obstacles", in *The Toronto Star*, Thursday, January 30, 1997, p. G8)

Les bons vieux régimes à « prestations déterminées », où la rente est garantie peu importe le rendement des marchés, perdent du terrain.

Plusieurs grandes entreprises, comme Bell Canada, ont fait le saut vers des régimes à « cotisations déterminées ».

Les employés gèrent eux-mêmes leur petit magot, qu'ils investissent du mieux qu'ils peuvent. À la retraite, ils puisent dans leurs épargnes pour vivre.

Ces changements angoissent les employés. Si l'employeur n'était plus capable de vivre avec les fluctuations des marchés, comment vais-je y arriver individuellement ? se demandent-ils.

Ils ont bien raison : les travailleurs sont beaucoup moins bien placés que les entreprises pour assumer les risques. Qui le dit ? Pas n'importe qui : David Dodge, le gouverneur de la Banque du Canada.

Les individus n'ont ni les connaissances, ni l'information, ni le temps dont disposent les gestionnaires des grandes caisses de retraite. Ils paient beaucoup plus cher en frais de gestion. En plus, ils ont peur du risque... ce qui peut être aussi dangereux que de prendre trop de risques.

Ainsi, certains employés laissent végéter leurs épargnes dans un fonds de marché monétaire, l'option par défaut dans bien des régimes. Ces fonds ne présentent aucun risque mais ne rapportent presque rien. D'autres ont un portefeuille bourré de certificats de placement garantis (CPG), constate /Pierre/ Mainguy/, planificateur financier et actuaire chez Mercer consultation en ressources humaines/. Or, les rendements des CPG, à peine supérieurs au taux d'inflation, les protègent tout juste contre l'augmentation du coût de la vie.

Mais s'ils ne prennent pas assez de risques, ils auront forcément moins de rendement. À la retraite, il y aura un manque à gagner important. Imaginez s'ils vivent plus vieux que prévu...

(Stéphanie Grammond, « Équipés pour travailler... longtemps ! », in *La Presse*, le samedi 14 janvier 2006, p. A30)

The problem with RRSPs and defined-contribution pension plans is that the amount needed for a set retirement income is always unknown. The additional problem is that the whole investment risk is carried by the individual saver. If the investment is successful, more funds are available at retirement; if it isn't, there's less to count on.

For the baffled individual trying to plan for retirement income, private defined-benefit pension plans are very attractive, assuming the company that sponsors the plan remains solvent and the plan is adequately funded. (A defined-benefit plan is one that provides a set pension amount at the time of retirement usually based on both years of service and level of income. The costs to the individual and employer are based on those factors as well.)

There is also enormous cost savings and economic efficiency in very large defined-benefit pension plans such as the Canada Pension Plan when they are adequately funded.

(Doug Peters and Arthur Donner, "Saving for retirement baffles the boomers", in *The Globe and Mail*, Friday, June 5, 2009, p. A15)

À la lecture de ces citations, l'impression qui se dégage, c'est que les citoyens investisseurs sont ignorants, incompetents et une menace pour l'économie. Ils craignent le risque comme la peste et investissent massivement dans des CPG. Ils ont en outre de graves lacunes en matière de répartition d'actif. Pourtant, au troisième trimestre de 2008, la valeur des régimes de retraite canadiens a chuté de 8,7 %, résultat d'une perte de 82,7 milliards de dollars en trois mois... Comment expliquer par ailleurs l'intervention de l'Assemblée nationale qui a adopté la loi 30 pour aider les employeurs à survivre à la crise des pensions ? On peine à imaginer l'ampleur de la catastrophe si les travailleurs-investisseurs avaient été laissés à eux-mêmes pour gérer leur compte d'épargne-retraite...

Compte tenu de la performance des gestionnaires de RCR, combien de temps, d'énergie et d'argent allons-nous gaspiller encore à tenter de réparer un système qui n'est pas autosuffisant ? Ces gestionnaires de régimes à prestations déterminées sont-ils vraiment tous de meilleurs investisseurs que les détenteurs de régimes à cotisations déterminées qui doivent décider eux-mêmes de la répartition de leur actif ? De plus, doit-on comprendre qu'aucun gestionnaire de fonds commun ou distinct d'actions canadiennes n'a fait mieux que - 25 % en 2008 ?

Au fait, tous ces fonds d'investissement avec frais à l'achat (*front-load funds*) ou au rachat (*back-load funds*) que recommandent les conseillers et les planificateurs financiers à leurs clients travailleurs ou retraités, placent-ils massivement l'argent qu'ils gèrent dans des fonds du marché monétaire et des CPG ? Soit dit en passant, l'actif sous gestion total des membres de l'Institut des fonds d'investissement du Canada est supérieur à 500 milliards de dollars, actif que leur ont confié des travailleurs-investisseurs et des retraités-investisseurs. On imagine difficilement que cet actif soit investi principalement dans des fonds de bons du Trésor canadien et des fonds d'obligations à court terme...

Par ailleurs, les RCR remettent en question les notions d'équité et de solidarité intergénérationnelle. À nouveau, nous voyons apparaître des « clauses orphelin », les employeurs conservant les régimes à prestations déterminées pour les travailleurs actuels et proposant des régimes à cotisations déterminées pour les nouveaux travailleurs. Comme on l'a vu plus haut, les régimes à cotisations déterminées seraient, semble-t-il, néfastes pour les travailleurs parce qu'ils ne savent pas comment gérer le risque. Malgré tout, les employeurs -- et, dans nombre de cas, les travailleurs déjà en poste -- ont jugé les nouveaux employés inadmissibles au régime à prestations déterminées. Bel exemple de solidarité intergénérationnelle.

Et comme l'a souligné Claude Lamoureux, ex-président du régime de retraite des enseignants de l'Ontario (Teachers), il n'y aura bientôt plus que les élus et les fonctionnaires pour jouir de régimes à prestations déterminées, financés non pas par l'employeur mais bien par l'ensemble des contribuables. Bel exemple d'équité et de justice sociale. Le modèle australien apparaît beaucoup plus équitable.

2.2 Surplus ou déficit

Le financement des régimes de retraite ne concerne pas seulement employeurs et travailleurs. De plus en plus, les retraités veulent avoir leur mot à dire, eux aussi, à propos des surplus ou des déficits actuariels.

La famille des retraités revendiquant leur quote-part des surplus de leur caisse de retraite s'élargit de jour en jour. Ce qu'on peut appeler la « bataille des retraités » s'est étendue (sic) cette semaine aux ex-employés du gouvernement fédéral. Et elle intensifie le débat autour de la paternité des surplus.

Un débat qui, aujourd'hui, franchit une étape de plus en posant la question de la paternité des surplus mais en ajoutant les retraités à l'équation. Ces derniers allèguent qu'ils sont privés de toute participation dans l'utilisation du surplus alors que les sommes d'argent conservées pour eux dans la caisse du régime ont contribué, en partie, à la création des excédents.

Ces demandes ne sont pas sans rappeler l'action menée par l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec, qui a reçu, en février dernier, l'autorisation d'intenter un recours collectif contre la société d'État. L'Association en a contre cette décision d'Hydro et des participants actifs de s'être approprié « une part importante du surplus de la caisse à leur bénéfice respectif et d'avoir oublié les retraités ». Des démarches similaires devant les tribunaux ont également été entreprises par des représentants des employés retraités de la CUM et de la Ville de Montréal, et par une association composée des retraités des secteurs public et parapublic.

(Gérard Bérubé, « Finance, La bataille des retraités », in *Le Devoir*, les samedi 24 et dimanche 25 avril 1999, p. C 2)

Ce qui ressort de tout ce qui précède, c'est que les employeurs et les travailleurs ne s'entendent pas sur le partage des surplus et des déficits, que les retraités interviennent à leur tour dans le débat et que les tribunaux, déjà engorgés, sont de plus en plus appelés à trancher la question. Voilà un système bien lourd, coûteux, inefficace et improductif. Tel qu'il a été conçu, le système actuel de RCR ne paraît pas profitable aux travailleurs et aux retraités. Manifestement, les objectifs de création de richesse collective, d'équité et de solidarité intergénérationnelle ne sont pas atteints.

Dans le modèle australien, chaque travailleur gère son compte retraite. Il n'y a donc pas de négociations employeur-travailleur sur la hausse des cotisations au régime de retraite ou l'amélioration du régime. Il n'y a pas non plus de contestations devant les tribunaux à propos de la paternité du surplus ou du déficit actuariel, ou de discussions sur la composition d'un comité de retraite et son mode de fonctionnement. Et les retraités n'ont pas à revendiquer leur part du gâteau, encore moins une place au sein d'un quelconque comité de retraite.

CHAPITRE III LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est la pièce maîtresse du système de sécurité financière à la retraite. Pour les travailleurs autonomes et les employés dont l'entreprise n'offre pas de RCR, c'est le principal outil. D'où l'importance d'établir des règles qui permettent aux cotisants de s'offrir cette sécurité en constituant un fonds qui financera leur retraite. Les règles ont toutefois été modifiées souvent au fil des ans, et pas toujours à l'avantage des épargnants.

Dans un article paru dans *La Presse* (« En 40 ans, le plafond de cotisation au régime enregistré d'épargne-retraite est passé de 2 500 \$ à 13 500 \$ », le samedi 15 février 1997, p. B2-B3), la journaliste Stéphanie Grammond précise que l'actif investi dans les REER au Canada était réparti de la façon suivante en 1997 : 46 % dans les fonds communs, 36 % dans les dépôts à terme, 17 % dans les comptes d'épargne et 19 % dans les actions. De là à conclure que les travailleurs-investisseurs craignent le risque et optent massivement pour les placements sûrs...

Notons également que l'âge moyen de la première cotisation REER était de 34 ans. Étant donné l'effet des intérêts composés, les premières années sont cruciales pour faire fructifier le capital retraite. D'où l'importance de cotiser le plus tôt possible, comme le rappelle la journaliste Marie-Claude Lortie.

Même si le mot « retraite » fait bâiller bien des jeunes, tous les conseillers financiers s'entendent pour dire qu'il est toujours mieux, dans la mesure du possible, de commencer tôt dans la vie à mettre de l'argent dans un REER. On explique par exemple que mathématiquement, avec un taux d'intérêt égal et constant, une personne qui investit 100 \$ par mois dans un REER entre 22 et 30 ans aura plus d'argent à sa retraite qu'une autre, ayant placé 100 \$ par mois, entre 30 et 65 ans.

(Marie-Claude Lortie, « Les REER pour les nuls », in *La Presse*, le samedi 8 février 1997, cahier spécial, p. 15)

D'où l'importance de cotisations obligatoires au compte retraite dès le début de la vie active, comme en Australie.

3.1 Cotisations non utilisées

Cela dit, certaines des modifications apportées au REER au fil des ans ne contribuent en rien à l'atteinte de l'objectif de création de richesse collective.

Décidément le ministre fédéral des Finances Paul Martin fait tout ce qu'il peut pour nous inciter à contribuer le moins possible à nos régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Dans la réforme annoncée lors de son budget du 6 mars 1996, le ministre nous a en effet enlevé deux années de contribution au REER, deux années donc au cours desquelles on pouvait accumuler des épargnes à l'abri de l'impôt. Il a aussi gelé jusqu'en 2003 le maximum de 13 500 \$ par année que les plus hauts salariés, donc ceux qui approchent normalement le plus de la retraite, peuvent verser dans leur régime. Mais surtout il nous a tendu un énorme piège en nous permettant de reporter indéfiniment les contributions qu'on n'avait pas faites depuis 1991 (...).

(André Hains, « Paul Martin décourage l'épargne REER », in *Vos Finances personnelles et familiales*, vol. 2, n° 4, automne 1997, p. 10)

En matière de finances personnelles, la réforme Martin de 1997 est un fiasco. Alors qu'on parlait déjà de vieillissement de la population, de pénuries de main-d'œuvre qualifiée, de report de l'âge de la retraite et de crise des finances publiques, quel message le gouvernement libéral cherchait-il à faire passer en permettant aux travailleurs de repousser indéfiniment leurs cotisations REER ? Était-ce sa façon de contribuer à la création de richesse collective ? Qu'aucun parti politique ou gouvernement (fédéral ou provincial) n'ait tenté de corriger le tir par la suite a eu des répercussions plus désastreuses encore que la décision du ministre des Finances du Canada, Paul Martin.

De plus, l'étude /de la Banque CIBC/ révèle que, à l'heure actuelle, les Canadiens ne maximisent pas leurs cotisations REER. En 2002, presque 80 pour cent des déclarants n'avaient pas cotisé le montant maximal.

Depuis 1999, le cumul des droits de contribution à un REER a progressé de 34 pour cent, pour atteindre 367 milliards \$. Ceci représente en moyenne plus de 19 000 \$ pour chacun des 19 millions de Canadiens n'ayant pas utilisé tous ses droits de cotisation.

(« Plus de REER cette année, d'après la CIBC », in *Le Journal Votre Argent*, le 24 janvier 2004, p. 16)

Comme le rappelle de bulletin *Altamira Advisor* dans son édition de l'hiver 2006-2007, 39 % des Canadiens de 45 ans et plus détiennent moins de 50 000 \$ dans leur REER. Pis, plus de 50 % des Canadiens de 18 à 34 ans n'ont pas de compte REER. Une fois de plus, l'objectif de création de richesse collective ne semble pas atteint.

3.2 Le modèle australien

Pour juger des mérites de la réforme Martin, comparons-la avec le modèle australien.

Now cash is piling up in unexpected places, transforming smaller economies and helping countries like Australia, where workers are forced to save a portion of their salary for retirement, wield greater financial influence than ever thought possible.

Australia, once a marginal player beyond its own borders, is emerging as a major financial center.

Australia can trace its new wealth to a 14-year economic boom underpinned by a 1992 law that required workers to set aside big chunks of their income for retirement. While Australian households, like those in the U.S., still spend more than they earn, the nation is amassing a huge investment war chest.

The retirement pool, which is invested by private-sector managers, tallies a staggering \$550 billion, with \$80 billion more added each year. As a result, the pool of assets under management in Australia is the fourth largest in the world—a particularly impressive feat considering that Australia's population of 20 million is only slightly larger than that of Sri Lanka.

Until the early 1990s, Australia didn't have an economywide retirement program, just government-paid pensions for poor families, some employer pensions and tax breaks for personal savings. In 1992, the government required nearly all Australian workers to divert 5% of their wages into individual retirement accounts invested by private asset managers. Over time, the percentage was increased to 9%.

(Patrick Barta and Mary Kissel, «From Australia, Money Chases Roads, Airports Around Globe», in *The Wall Street Journal*, Tuesday, December 6, 2005, p. A1; A11)

Why Australia? Not only did the country implement mandatory individual savings accounts in the 1980s that now see 9% of a worker's wages accumulate tax-free for retirement, but there's a national debt-to-discretionary-income ratio calculated by the Fraser Institute at 2.3%. In Canada, the ratio is 35.8%.

(Ian Karleff, «Down Under debt solution», in *National Post*, Saturday, November 18, 2006, p. FW16)

Bref, de 1992 à 2005, l'Australie, une nation de quelque 20 millions de citoyens, a amassé 550 milliards de dollars dans les comptes de retraite, soit la quatrième cagnotte en importance dans le monde. Le Canada, lui, avait des cotisations REER non utilisées de 367 milliards de dollars au début de 2003. Bien entendu, c'est toujours hasardeux de comparer des pommes et des oranges. Dans le cas présent, ce qui fausse les données, c'est que la cotisation maximale est égale à 18 % du revenu au Canada contre 9 % en Australie. Il n'en demeure pas moins que, même en divisant par deux, le montant des cotisations REER non utilisées s'élève à plus de 160 milliards de dollars, une perte colossale pour le Canada. Quelle est la part du Québec, dont les contribuables cotisent moins au REER que ceux du reste du pays ?

Pour améliorer leur sort en vue de la retraite, les Québécois n'ont pas à cotiser d'importantes sommes dans leur compte REER. La clé, c'est de laisser le temps -- et les intérêts composés -- jouer en leur faveur. Nombre d'études ont démontré qu'en matière de sécurité financière à la retraite, ce n'est pas tant le capital total investi qui compte, mais bien le nombre d'années pendant lesquelles ce capital fructifie. Une fois de plus, le modèle australien le démontre bien.

Pour faire grossir son capital à 1 M\$ à la retraite, il faut cotiser annuellement, au taux de rendement de 10 %, 17 460 \$ pendant 20 ans, 6 080 \$ pendant 30 ans ou 2 260 \$ pendant 40 ans.

Cet exemple illustre clairement la nécessité de cotiser le plus tôt possible.

Plus on s'y prend tard, plus il est difficile de bâtir un capital important car l'effet des intérêts composés n'est pas aussi puissant.

(Nicolas Milette, « La retraite, ça se planifie maintenant ! », in *Les Affaires*, le samedi 15 février 1997, p. B9)

Mais si la tendance se maintient, nombre de retraités québécois vivront des années de misère, une fois qu'ils auront quitté le marché du travail.

CHAPITRE IV L'ÂGE DE LA RETRAITE

Liberté 55 ? Liberté 60 ? Ce rêve de la génération du baby boom est en train de venir le cauchemar des générations montantes. Pour ces dernières, ce serait plus juste de parler de Liberté 67 ou 70... Voilà un premier signe de l'inégalité entre les générations. Toutefois, maintenant que les coffres sont presque vides, nous sommes tous appelés à travailler plus fort et plus longtemps pour garantir une retraite convenable à chacun, au nom de la solidarité intergénérationnelle. Au premier chef, les employés du secteur public sont interpellés.

68. C'est l'âge médian auquel les agriculteurs /canadiens/ prennent leur retraite. Ces derniers travaillent huit ans de plus que la moyenne des autres travailleurs et 11 ans de plus que les fonctionnaires et les enseignants, dont l'âge médian de la retraite (57 ans) est le moins avancé de tous.

(« 68 », in *Commerce*, mai 2006, p. 12)

Les employés de l'État, rappelons-le, ne sont pas les seuls à devoir s'imposer des sacrifices en reportant l'âge du départ à la retraite. La situation précaire que nous vivons au Québec touche l'ensemble des citoyens, dont les baby-boomers. Ces derniers doivent également revoir leur projet de retraite avant 62 ans. Pour leur propre bien et celui des générations montantes.

Jacques Ménard/, président de BMO Groupe financier Québec et président du conseil de la filiale Courtage BMO Nesbitt Burns,/ fait aussi sienne la thèse voulant que les Canadiens devraient voir un avantage important à prendre leur retraite moins hâtivement, L'âge moyen du départ à la retraite devrait passer de 59,9 ans actuellement à environ 63 ans. « Nos caisses de retraite ne sont pas conçues pour une espérance de vie aussi longue que celle qu'on connaît maintenant. »

(Louis Tanguay, « La cote de crédit du Québec devrait s'améliorer, selon Jacques Ménard », in *Le Soleil*, le samedi 8 avril 2006, p. B 2)

Les réponses à un sondage réalisé en 2006 nous éclairent un peu sur la voie à suivre en ce qui concerne le financement des caisses de retraite. Une personne sur trois veut que l'accent soit mis sur l'épargne privée, et une sur cinq souhaite le report de l'âge d'admissibilité à la pension (« Trois salariés sur quatre pour l'abandon de l'âge de la retraite », in *Le Journal de Montréal*, le jeudi 27 avril 2006, p. 60).

S'exprimant au sujet de Liberté 60, Thierry Breton, alors ministre de l'Économie et des Finances de la France, a tenu des propos percutants :

La retraite à 60 ans est « le plus grand contresens » et un nouvel ajustement « difficile » du système des pensions devra être réalisé en 2008, a déclaré hier le ministre français de l'Économie et des Finances, Thierry Breton.

« Un jour, j'ai entendu dans mon pays, il y a 20 ans à peu près de cela, qu'on déclarait que l'on allait faire une grande révolution, c'est-à-dire que l'âge de la retraite allait passer de 65 à 60 ans », a-t-il dit lors d'une conférence européenne à Bruxelles sur les enjeux du vieillissement de la population.

C'est le gouvernement socialiste de François Mitterrand qui a fait passer cette réforme très populaire que Jacques Chirac n'a jamais osé remettre en cause pendant ses mandats.

« Moi qui me suis toujours intéressé à la prospective, j'ai entendu cette nouvelle en conduisant, j'étais sur l'autoroute », a ajouté Breton. « Je me suis arrêté. Je me suis dit : 'C'est le plus grand contresens que j'entends, le plus grand contresens'. C'est vrai que ça a coûté très cher à la dette de la France. »

Le ministre de l'Économie a insisté sur l'ampleur de la réforme des retraites effectuée (sic) en 2003 sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin mais a clairement indiqué qu'il faudrait aller plus loin pour faire face au vieillissement.

(« La retraite à 60 ans, « Un contresens » », in *Le Journal de Montréal*, le samedi 1^{er} avril 2006, p. 49)

La France n'est pas le seul État à aller de réforme en réforme en réforme. À l'annexe 4 du document de consultation *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, on nous présente une liste de nombreux pays qui, par divers moyens, tentent tous de trouver enfin une solution durable à un problème récurrent.

Pour se sortir de l'impasse, le Québec et le Canada devront trouver les moyens qui permettront de prolonger les années de vie active de leurs citoyens, au lieu de compter sur les autres. Que ce soit aux États-Unis, au Japon, au Chili ou dans les pays membres de l'Union européenne, c'est à l'interne qu'on doit chercher les solutions, non pas en espérant importer de la main-d'œuvre qualifiée.

Par ailleurs, la préretraite est le rêve de bien des travailleurs. Souvent, elle est même encouragée par l'employeur ou l'État. Cependant, elle n'est pas sans effets pervers, comme le rappelle le philosophe français André Comte-Sponville dans *Le capitalisme est-il moral ?* (2004) :

Pour en revenir aux 35 heures, n'en faisons pas un débat métaphysique ou moral. La dignité de l'homme n'est pas en jeu. Si le travail n'est qu'un moyen, comme je le crois, moins on travaille, tant qu'on obtient le même résultat, mieux cela vaut. Personne, que je sache, ne regrette la semaine de soixante-douze heures... La vraie question, c'est de savoir si nous avons les moyens économiques de nous offrir à la fois la semaine de trente-cinq heures et la retraite à soixante ans. Plusieurs économistes m'ont dit qu'ils en doutaient, et je partage leur perplexité.

Dans un discours prononcé à Toronto au printemps 2006, Henri-Paul Rousseau a fait part lui aussi de ses vives inquiétudes face aux préretraites.

Henri-Paul Rousseau, président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a fait cette semaine une recommandation pleine de bon sens pour freiner le phénomène inquiétant et grandissant des caisses de retraite déficitaires : il faut rapidement ramener à 65 ans l'âge minimal obligatoire de la retraite.

Les gens travaillent de moins en moins longtemps par rapport à une espérance de vie qui ne va qu'en augmentant. Ce qui veut dire qu'une majorité d'individus vont passer une plus grande partie de leur vie à la retraite alors qu'anciennement, c'est la vie active des gens qui composait la plus grande partie de leur existence terrestre.

Le problème, c'est qu'il y a de plus en plus de travailleurs qui décident de se prévaloir des conditions que la plupart des régimes permettent pour prendre une retraite anticipée.

Avec pour résultat qu'on se retrouve aujourd'hui avec un nombre sans cesse grandissant d'individus qui passeront beaucoup plus d'années à collecter régulièrement leur chèque de pension qu'ils n'en auront passé à travailler pour cotiser à leur retraite.

Henri-Paul Rousseau relève le non-sens de cette situation qui a été engendrée par la trop grande permissivité de nombreux régimes de retraite.

(Jean-Philippe Décarie, « Il faudra revenir à « Liberté 65 » », in *Le Journal Votre Argent*, le 1^{er} avril 2006, p. 23)

Ses propos rappellent ceux de Monique Jérôme-Forget tenus une dizaine d'années plus tôt...

Pour convaincre les citoyens de rester sur le marché du travail quelques années de plus, le gouvernement du Québec leur propose la retraite progressive. Le but : augmenter de 35 % à 52 % le taux d'emploi chez les personnes de 60 ans et plus, réduisant du même coup les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Le défi pour le gouvernement est de taille car il consiste à freiner une tendance amorcée il y a une dizaine d'années et qui menace la croissance économique. « En termes de population active, on assiste, depuis dix ans, à un recul de la proportion de la population de 15 ans et plus ayant un emploi qui passe à 61,4 % en 2006, soit 1,2 % de moins qu'en 1996 », pouvait-on lire dans *Le Devoir* du lundi 29 janvier 2007 (« La croissance n'aura pas bénéficié aux chômeurs en 2006 », p. B 3).

À défaut d'une croissance de sa force de travail, le Québec s'expose à de graves conséquences, préviennent des économistes de Desjardins. Par contre, le projet de retraite progressive emballe-t-il tous ces baby-boomers de 50 ans et plus qui rêvent depuis toujours de se retirer du marché du travail avant 60 ans ? Et même si les personnes de 60 ans et plus acceptaient la proposition du gouvernement, serait-ce suffisant pour combler les besoins de main-d'œuvre et faire face au défi que représente le vieillissement de la population pour les caisses de retraite ?

Que de questions et débats ! Mais surtout, que de temps, d'énergie et d'argent dépensés depuis des décennies à tenter de corriger les vices de conception du RRQ et des RCR...

CHAPITRE V LE TRAVAIL

Peu importe ce que font le gouvernement et les employeurs pour renflouer les caisses de retraite, tant que les travailleurs rêveront de Liberté 55 ou de Liberté 60, d'autres mesures d'urgence devront être prises pour éviter que ne se creusent les déficits actuariels. Il faut trouver le moyen de valoriser à nouveau le travail, mission qui se révèle plus ardue qu'il n'y paraît.

Selon les sociologues Olivier Galland et Bernard Roudet, « les générations de moins de 40 ans ou 50 ans valorisent nettement moins le travail aujourd'hui que leurs aînés. Chez les jeunes, cette dévalorisation du travail est encore plus nette, et ils contestent nettement que le travail puisse être une priorité au détriment éventuel des loisirs » (Denis Jeambar et Jacqueline Remy, *Nos enfants nous haïront*, 2006, p. 117).

Pourtant, la croissance économique et la richesse collective passent par la dignité du travail, comme le souligne Michel Kelly-Gagnon dans *Chroniques économiques* (2004). « Une société prospère et productive qui valorise l'effort, l'épargne et l'investissement bénéficierait à tous » (p. 16).

Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement le nombre d'années de travail pour financer adéquatement les décennies de retraite. Les heures de travail sont un autre facteur important. Or, les données sont claires : les Québécois travaillent moins que les autres.

Les enseignants québécois enseignent 615 heures par année. Ils enseignent 740 heures en Ontario. Un écart, considérable, de 20 %.

Les Québécois travaillent en moyenne 1 730 heures par année, contre 1 820 en Ontario. C'est un écart de cinq pour cent.

L'écart est encore plus grand avec les Américains, à l'ouvrage 1 960 heures par année.

La semaine moyenne de travail est de 32,8 heures au Québec, quand elle est de 34 heures en Ontario et de 37,6 heures aux États-Unis.

La retraite arrive aussi plus vite au Québec, à 60 ans, soit deux ans plus tôt que dans la province voisine.

La productivité est plus faible au Québec que chez nos voisins ontariens et américains, et les écarts ont continué à se creuser depuis 20 ans. En 2002, par exemple, le niveau de vie au Québec aurait été plus élevé de 2 685 \$ si la productivité y avait crû au même rythme qu'en Ontario.

La productivité québécoise par travailleur est inférieure à la moyenne canadienne et dépassée par la productivité en Alberta, à Terre-Neuve, en Saskatchewan, en Ontario et en Colombie-Britannique. La productivité par heure travaillée est également inférieure à la moyenne canadienne et à l'Ontario.

« Si l'on veut changer les choses, il faut commencer par se demander pourquoi les Québécois ne sont pas aussi riches qu'ils le devraient, écrit Alain Dubuc dans *Éloge de la richesse* (p. 225). Il y a une réponse : la productivité. Une bonne partie du retard de notre niveau de vie s'explique par le fait que l'économie québécoise est moins productive que celle du Canada, que celle de la plupart des pays européens ainsi que des États-Unis. L'augmentation de cette productivité est donc à peu près la seule façon pour le Québec de combler ses retards. »

Sinon, nous assisterons à un appauvrissement collectif croissant au Québec, comme l'explique André Comte-Sponville dans *Le capitalisme est-il moral ?* (p.191-192) :

(...), c'est le travail qui crée de la richesse. Nos socialistes devraient relire Marx de temps en temps. Seul le travail vivant, disait-il, crée de la valeur. (...) Même si la pensée de Marx, sur ce point, peut sembler exagérément simplificatrice, elle comporte au moins une part de vérité. Il n'y a pas de production sans travail, et la création de richesse, une fois les investissements réalisés, est proportionnelle, toutes choses égales par ailleurs, à la quantité de travail qui lui est consacrée. Mais alors, travailler moins, si légitime, individuellement, que cela soit (surtout quand le travail en question est harassant ou fastidieux), je crains que ce ne soit pas le meilleur moyen, collectivement, de faire reculer la pauvreté...

Dans leurs interventions publiques jusqu'à présent, les syndicats ont plutôt parlé de choix de société et de qualité de vie, au lieu de travail, de productivité et de création de richesse. Face à la présente réalité du Québec, les départs à la retraite avant 60 ans ne se justifient plus. Demander à des contribuables de financer les décennies de retraite d'un employé de l'État qui se retire du marché du travail à 52 ans ou à 55 ans, ça frise l'indécence dans le contexte actuel. La règle de 82 qui en vigueur chez Hydro-Québec, par exemple, doit être revue impérativement. Comment l'État peut-il justifier l'utilisation des taxes et des impôts pour permettre à ses employés de se retirer avec pleine pension dans la jeune ou la mi-cinquantaine ? Pour chaque dollar versé par l'employé, combien l'État a-t-il cotisé au régime de retraite ? À un taux de conversion de 2,25 % par année de service, cet employé reçoit 67,5 % de son salaire après 30 ans de service seulement. Une rente aussi généreuse correspond-elle aux objectifs de création de richesse collective, d'équité et de solidarité intergénérationnelle ? Dans l'entreprise privée, combien de travailleurs syndiqués jouissent de pensions tout aussi alléchantes qui leur versent une pleine rente dès 52 ans ? Créer des retraites à deux... ou à trois... ou à quatre vitesses, est-ce vraiment un choix de société ?

CHAPITRE VI LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Depuis des années, on parle de solidarité intergénérationnelle. Le temps est maintenant venu de joindre le geste à la parole. Dans sa citation du jour, le journal *The Gazette* a déjà publié le proverbe grec suivant : « *A society grows great when old men plant trees whose shade they know they shall never sit in.* »

Nous sommes tous appelés à bâtir un avenir meilleur pour les générations montantes, au lieu de nous servir d'elles pour financer nos longues années de retraite. Chacun doit faire sa part.

Il y a plus de dix ans déjà, Marie-Agnès Thellier (« Suggestions immorales », in *Affaires Plus*, vol. 21, n° 4, avril 1998, p. 6) nous y invitait :

Personnellement, je suis méfiante lorsqu'on me suggère d'être à la charge des contribuables durant ma retraite. Qui me dit que, dans 20 ans, l'État continuera de soutenir ceux qui ont joué les cigales durant toute leur vie active ? Au fond, je trouve certaines suggestions fort immorales. Car nous chargeons déjà nos enfants d'un poids considérable, notamment avec des cotisations au Régime de rentes qui atteindront vite 10 % du salaire moyen. Est-ce que ce serait moral de dilapider nos économies avant 65 ans pour avoir le droit de recevoir une prestation qui sera payée par leurs impôts durant deux ou trois décennies ?

Malheureusement, nous avons feint de ne pas l'entendre, comme le souligne Alain Samson dans *Les boomers finiront bien par crever* (2005) :

Les boomers savent aujourd'hui que leur rêve était utopique, mais ils continuent à le caresser. On ne peut plus se fier à la croissance pour éponger les gaspillages d'antan. On ne pourra bientôt plus emprunter afin de continuer à faire miroiter le mirage d'une nation au sein de laquelle on suppose que les idéaux de chaque groupe de pression doivent être considérés comme des droits.

Que peuvent maintenant faire les boomers ? Continuer comme si tout allait bien en espérant secrètement mourir avant que tout s'écroule, ou accepter dès maintenant de reconfigurer notre société pour permettre aux générations suivantes de s'épanouir ?

L'heure des comptes est arrivée. Nous n'avons plus le droit de reporter l'échéance. Nous n'avons plus le droit non plus de tenter de réparer une machine qui ne fonctionne pas, qui ne donne pas les résultats voulus. Combien de temps encore allons-nous hausser les cotisations au RRQ des générations futures tout en diminuant leurs prestations. L'utilisation de clauses de disparité, dites « clauses orphelin », doit cesser.

Denis Jeambar et Jacqueline Remy ont bien résumé la situation dans *Nos enfants nous haïront* (2006) :

La relation entre les générations, incarnée par la question des retraites, pourrait bien être cet obstacle majeur, ce défi qu'il nous faut relever et que nous n'arrivons pas à affronter. Nous en connaissons, pourtant, les termes depuis longtemps. Voilà plus de quinze ans que les gouvernants réclament sur le sujet des études et enquêtes qui, toutes, aboutissent à la même conclusion : l'urgence croissante d'une réaction. Pour autant, rien ne se passe. Ou plutôt rien qui soit à la hauteur du problème. En 2003, la réforme Fillon-Raffarin, on le sait, n'a permis que de gagner du temps et de repousser l'échéance de la cessation de

paiement. Elle aurait dû recevoir le soutien unanime de la classe politique, des syndicats, de la population. Elle a donné lieu à des querelles de pouvoir indignes, à des discours démagogiques et médiocres. (...). L'irresponsabilité des dirigeants politiques et syndicaux relève d'un tribunal contre les crimes économiques. Ces Ponce Pilate se lavent les mains de l'avenir. Navrant.

À travers la question fondamentale des retraites, c'est la capacité même de la nation à s'autodéterminer qui est remise en cause. Un pays ne peut avancer quand il est traversé par une profonde déchirure sociale. Qu'en sera-t-il d'une France où les intérêts des actifs et des retraités seront divergents ? Où les plus jeunes seront en droit de dire à leurs aînés qu'ils n'ont pas préparé leur futur ?

Il est temps qu'on arrête de demander aux jeunes de financer l'avenir de ceux qui les ont précédés. Au nom de la solidarité mais aussi de l'autonomie, chacun doit contribuer à l'amélioration de sa propre situation. Pour y parvenir, le compte de retraite australien paraît le modèle tout désigné. Au lieu d'assister à un affrontement entre les générations, créons une richesse personnelle qui accroîtra le patrimoine familial et qui, de ce fait, contribuera à l'enrichissement collectif.

CONCLUSION

Il n'y a pas de raison pour que des pays malades ne puissent se relever. Il leur faudra toutefois trouver des leaders politiques forts, intègres et capables de convaincre leur population de la nécessité des réformes.

Jean-Paul Gagné, «L'ambiguïté allemande affaiblira le leadership européen» (éditorial), in *Les Affaires*, le 24 septembre 2005, p. 16

Une grande partie de la politique, la mauvaise, consiste à sacrifier l'avenir pour acheter le présent...

Jean Paré, *Délits d'opinion*, Journal 2006, Boréal, 2007, p. 227

* La proposition du Reform Party faite en 1997 mérite un examen approfondi. En quoi se distingue-t-elle du modèle australien d'épargne-retraite ?

* Que penser de ceux qui considèrent que les citoyens sont ignorants et incompetents et qui veulent les maintenir dans un état d'asservissement, au lieu de leur offrir plus d'autonomie ?

* Comme le démontre l'annexe 4 du document de consultation, nombre de pays ont étudié la question de l'âge de la retraite. C'est clair que le vieillissement de la population est une préoccupation pour bien des gouvernements. Si la lecture des différentes solutions retenues peut être intéressante, elle nous éclaire peu sur les choix que doit faire le Québec, dont la réalité est beaucoup moins encourageante que celle de ces pays, exception faite du Japon où le déclin démographique est déjà amorcé. L'étude des mesures adoptées ailleurs est utile mais il faut reconnaître une chose : la situation du Québec est plus critique encore que celle qui est vécue dans d'autres régions de l'Occident ou de l'Asie, de sorte que les solutions à adopter seront plus radicales et douloureuses.

* Les élus sont appelés à faire preuve de beaucoup de courage.

* Les 40 dernières années confirment l'inefficacité du présent système de sécurité financière à la retraite. Pour ce qui est de cette mythique « richesse collective », c'est l'échec total. Après tout, le Québec est une des provinces les plus pauvres du Canada et aussi l'une des plus endettées. Par ailleurs, le fait qu'il reçoive depuis de très nombreuses années des paiements de péréquation confirme son statut de parent pauvre de la Confédération. On se surprend même à rêver du jour où le Québec donnera enfin qu'il ne reçoit. Mais cette richesse collective à laquelle nous aspirons tous, c'est seulement par la richesse personnelle que nous la créerons.

* Il est temps que les Québécois découvrent les vertus de l'effort, de l'épargne et participent à la constitution d'un patrimoine familial, premier geste concret qui témoigne de cette solidarité intergénérationnelle. Nous sommes tous invités à contribuer à notre propre richesse, bref à notre propre indépendance.

* Peu importe qu'on soit fédéraliste ou souverainiste, lucide ou solidaire, capitaliste ou socialiste, nous n'arriverons pas à améliorer le système tant que nous ne nous entendrons pas sur le bilan des 40 dernières années. La situation est grave. La recherche de solutions durables n'autorise pas les querelles idéologiques. Se trouve-t-il encore quelqu'un pour nier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le choc démographique et le vieillissement rapide de la société québécoise ?

* Éducation : cours sur les finances personnelles dès la troisième année du secondaire, dans les écoles de métiers, la première année au cégep et la première année du baccalauréat.

* Projet audacieux : les résultats en Australie sont fort encourageants. Entre autres avantages, avec le compte retraite, tous les travailleurs sont égaux. Il n'y a plus de retraite à trois ou quatre vitesses. Autre attrait : la valeur pédagogique du relevé mensuel ou trimestriel, selon le type de compte, qui permet au travailleur de voir où en est son patrimoine familial.

* Voilà une bien étonnante façon de créer de la richesse collective dans le respect de la solidarité intergénérationnelle. C'est regrettable à dire mais le RRQ commence à ressembler dangereusement à une structure pyramidale à la Ponzi : depuis 40 ans, on a assisté à un déclin important du nombre de travailleurs par retraité, à des hausses répétées des cotisations et à des baisses successives des prestations. Combien de temps encore avant que le système s'écroule, malgré les nombreuses tentatives de rafistolage ?

« On a confondu solidarité et charité. Cette solidarité-là, qui ne produit plus de richesse et ne fait que propager et étendre la pauvreté, est un mot creux, une promesse vide, une fraude. Sauf pour les fonctionnaires qui le scandent, trop nombreux et inamovibles, qui veulent des augmentations. Il faut savoir que nous empruntons pour les payer », écrivait Jean Paré dans *Délits d'opinion, Journal 2006*.

Voilà pourquoi le Québec s'éloigne un peu plus chaque jour de ses trois objectifs : création de richesse collective, équité et solidarité intergénérationnelle. Pendant des décennies, le système québécois de sécurité financière à la retraite a reposé sur trois éléments : le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse ; le Régime de rentes du Québec ; et les régimes complémentaires de retraite, les REER et autres épargnes personnelles. Et pendant des décennies, les Québécois ont tenté de rafistoler ce système. Malheureusement, la structure ne tient plus.

Il faut mettre en place un modèle qui crée de la richesse personnelle, seule capable de produire ensuite de la richesse collective. Les trois piliers de ce nouveau modèle sont les suivants :

Le Régime enregistré d'épargne-retraite

Le Compte d'épargne libre d'impôt

L'assurance vie et autres épargnes personnelles (dont le Régime enregistré d'épargne-études)

Le REER doit devenir un compte retraite obligatoire dans lequel les travailleurs cotisent 10 % de chaque paie. Actuellement, les travailleurs autonomes, par exemple, versent 9,9 % de leur revenu assurable au Régime de rentes du Québec. L'effort additionnel qu'on leur demande ne devrait pas être trop lourd à porter. Par ailleurs, la cotisation annuelle maximale au REER devrait être de 15 000 \$.

Il faudrait en profiter pour mettre à jour le Régime d'accession à la propriété (RAP). Depuis la mise sur pied du programme en 1992, le retrait maximal permis est de 20 000\$. Compte tenu de l'inflation et de la hausse des prix des propriétés, le plafond devrait être immédiatement relevé à 30 000 \$. Il faudrait également prévoir une clause de pleine indexation annuelle.

Au décès du cotisant, l'argent amassé serait transféré au conjoint survivant en franchise d'impôt. Le transfert en question remplacerait la rente de conjoint survivant versée par le RRQ.

Le CELI, auquel il est possible de verser chaque année 5 000 \$ qui fructifient à l'abri de l'impôt, correspond au volet « autres épargnes personnelles » du présent système. Il conviendra aux travailleurs qui sont en mesure d'épargner plus que 10 % par an.

La prestation de décès maximale de 2 500 \$ que verse la Régie des rentes sera avantageusement remplacée par une police d'assurance vie qui sera fonction des besoins du travailleur et de sa famille.

Par souci de solidarité intergénérationnelle et pour lutter contre l'endettement étudiant, le REEE devrait être mis en valeur davantage par le gouvernement. Le crédit accordé pour des contributions au régime devrait être bonifié, et il y aurait lieu d'en améliorer la structure. Pourquoi ne pas s'inspirer de la Subvention canadienne pour l'épargne-études ?

Dans *Le capitalisme est-il moral ?*, André Comte-Sponville parle de création de richesse et du rôle de l'État. « Distinction des ordres. On a fini par comprendre, y compris à gauche, que l'État n'était pas très bon pour créer de la richesse : le marché et les entreprises le font plus et mieux. Il serait temps de comprendre, y compris à droite, que le marché et les entreprises ne sont pas très bons pour créer de la justice : seuls les États ont une chance d'y parvenir à peu près. »

S'il se désengage de la mission de créer de la richesse, l'État a néanmoins un rôle à jouer sur le plan de la justice sociale. Avec la création des comptes de retraite privés, il doit faire preuve de grande vigilance et intervenir vigoureusement. Le fait d'abolir le RRQ et les RCR n'autorise pas les employeurs à réaliser des économies aux dépens des travailleurs. La valeur nette des charges sociales que versaient les patrons à ces deux régimes doit être payée sous forme de salaire aux employés. Au nom de la justice sociale, aucune entorse ne saurait être tolérée. L'employeur qui chercherait à réduire ses coûts de main-d'œuvre en ne versant pas le plein montant net à ses travailleurs serait frappé d'une amende égale à 10 % de sa masse salariale totale. Pour une deuxième infraction, l'amende équivaldrait à 25 % de la masse salariale. Ce qui est en jeu, c'est la sécurité financière à la retraite. Voici où l'État peut assumer pleinement son rôle de défenseur de la justice sociale.

GOUVERNEMENT

L'État (...) tend à dépasser le niveau de ses moyens d'existence, il grossit en proportion de ces moyens, et ce qui le fait exister c'est la substance des peuples. Malheur donc aux peuples qui ne savent pas limiter la sphère d'action de l'État. Liberté, activité privée, richesse, bien-être, indépendance, dignité, tout y passera. (...) Enfin, on a inventé le gouvernement représentatif et, a priori, on aurait pu croire que le désordre allait cesser comme par enchantement.

En effet, le principe de ces gouvernements est celui-ci : « La population elle-même, par ses représentants, décidera la nature et l'étendue des fonctions qu'elle juge à propos de constituer en *services publics*, et la quotité de la rémunération qu'elle entend attacher à ces *services*. » La tendance à s'emparer du bien d'autrui et la tendance à défendre son bien étaient ainsi mises en présence. On devait penser que la seconde surmonterait la première.

Certes, je suis convaincu que la chose réussira à la longue. Mais il faut bien avouer que jusqu'ici elle n'a pas réussi.

Pourquoi ? Par deux motifs bien simples : les gouvernements ont eu trop, et les populations pas assez de sagacité.

Les gouvernements sont fort habiles. Ils agissent avec méthode, avec suite, sur un plan bien combiné et constamment perfectionné par la tradition et l'expérience. Ils étudient les hommes et leurs passions. (...) Si la nation est généreuse, ils s'offrent à guérir tous les maux de l'humanité. Ils relèveront, disent-ils, le commerce, feront prospérer l'agriculture, développeront les fabriques, encourageront les lettres et les arts, extirperont la misère, etc., etc. Il ne s'agit que de créer des fonctions et payer des fonctionnaires.

En un mot, la tactique consiste à présenter comme services effectifs ce qui n'est qu'entraves ; alors la nation paie non pour être servie, mais desservie. Les gouvernements, prenant des proportions gigantesques, finissent par absorber la moitié de tous les revenus. Et le peuple s'étonne de travailler autant, d'entendre annoncer des inventions merveilleuses qui doivent multiplier à l'infini les produits et... d'être toujours Gros-Jean comme devant.

C'est que, pendant que le gouvernement déploie tant d'habileté, le peuple n'en montre guère. Ainsi, appelé à choisir ses chargés de pouvoirs, ceux qui doivent déterminer la sphère et la rémunération de l'action gouvernementale, qui choisit-il ? Les agents du gouvernement. Il charge le pouvoir exécutif de fixer lui-même la limite de son activité et de ses exigences. Il fait comme le *Bourgeois gentilhomme*, qui, pour le choix et le nombre de ses habits, s'en remet... à son tailleur.

(Source : Frédéric Bastiat, « Ce qui fait exister l'État, c'est la substance des peuples », in *Le Point*, hors-série n° 12, janvier-février 2007, p. 61)

LEADERSHIP

Voici comment Oren Harari décrit le leadership dans *The Leadership Secrets of Colin Powell* (2002) : « Le leadership signifie que certains n'aimeront pas vos actions et décisions. Essayer de vous faire aimer de tous est un signe de médiocrité. En procrastinant face à des choix difficiles, en cherchant à plaire à tous et en traitant tout le monde de manière égale, sans égard à leur contribution, vous vous assurez ainsi de mécontenter les personnes les plus créatrices et les plus productives de votre organisation. »